

**La soumission de l'Administration publique à la Constitution.**



**Eléments d'introduction**

- Situer le sujet dans le cadre de la mise en œuvre du principe de juridicité administrative
- La manifestation de ce principe par la soumission de l'Administration au droit se traduit principalement par la prise en compte de la construction comme fondement de l'ordre juridique.
- L'administration publique, organe de l'Etat agissant pour la satisfaction des missions d'intérêt générale, est orientée dans cette logique par respect de la constitution comme norme suprême.
- Comment se manifeste la soumission de l'Administration publique par rapport à la Constitution.

**I. L'ORIENTATION FORMELLE DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE PAR LA CONSTRUCTION**

**A. L'organisation des structures de l'administration publique par la Constitution**

1. L'identification des structures centralisées
2. L'identification des structures décentralisées

**B. La fixation par le contrôle juridictionnel**

1. La détermination des compétences des autorités centrales
2. La détermination des compétences des autorités décentralisées.

**II. LA SANCTION SUBSTANTIELLE DE L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE PAR RAPPORT A LA CONSTITUTION**

**A. La sanction par le contrôle administratif**

1. Contrôle hiérarchique des inconstitutionnalités de l'activité administrative
2. Contrôle de tutelle des inconstitutionnalités de l'activité administrative.

**B. La sanction par le contrôle juridictionnel**

1. L'annulation juridictionnelle des actes administratifs inconstitutionnels
2. La réparation juridiction des préjugés issus de l'Activité administrative en violation de la constitution.